

Précisions au plan d'action régional et communautaire en itinérance (PARCI)

PRIORITÉS COMMUNAUTAIRES / RÉGIONALES ET PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE VERS UN CHEZ- SOI :

- **COMMUNICATION ET OFFRE DE SERVICES** (référence au 2.4 du PARCI) : Les communications lors de la prestation de services auprès de la personne en situation d'itinérance ou à risque de l'être sont adaptées selon son profil. Également, l'offre de service permet aux personnes d'expression anglaise ou autre, ayant accès aux services en itinérance, d'obtenir l'aide nécessaire. Des services d'interprètes sont également disponibles au besoin.

Pour le moment, aucun enjeu particulier concernant l'accès aux services des personnes autochtones n'est répertorié par les organismes communautaires de notre région. Ceux-ci ont accès aux services requis. De plus, les organismes communautaires de notre région sont en collaboration étroite avec les régions limitrophes pour aller chercher, au besoin, l'expertise développée dans l'intervention requise.

- **ACCÈS COORDONNÉ** (référence au 2.5 du PARCI) : La structure de gouvernance afin d'améliorer l'accès coordonné en itinérance possède différentes modalités de concertation afin que les partenaires Lavallois participent à la réflexion et à la mise en place des actions pour soutenir les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. À cet égard, le CISSS de Laval assure la mise en place d'un comité Lavallois régional et intra-CISSS qui se tient en collaboration avec les partenaires communautaires et institutionnels concernés.

À ce jour, un sous-comité de travail régional est mis en place, afin d'assurer l'accès simplifié aux services et à l'hébergement public pour la clientèle en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Ces travaux répondent à l'amélioration d'accès ainsi qu'à la coordination des services et des structures déjà en place auprès de cette clientèle grandement vulnérable.

Les objectifs de ce sous-comité sont de :

- Identifier les enjeux des organismes communautaires;
- Identifier les enjeux d'accès aux services publics incluant l'hébergement;
- Faire une tournée auprès des équipes cliniques du CISSS sur l'offre de service d'hébergement communautaire en itinérance;
- Adapter les outils favorisant cet accès coordonné;
- Assurer une diffusion adaptée aux partenaires impliqués.

Le comité a fixé l'échéancier à l'automne 2023, pour la réalisation de ces travaux.

RÉSULTATS RÉGIONAUX (référence au 2.6 du PARCI) :

- **Résultats communautaires** : *La définition de l'itinérance chronique* dans la région de Laval réfère à l'occupation des personnes distinctes d'un lit d'hébergement d'urgence. Cette clientèle est très majoritairement en itinérance visible et dans un contexte chronique.

Selon l'acceptation de la clientèle à davantage mieux documenter ce volet, la ressource d'hébergement d'urgence à Laval, le Refuge, documentera cette information (durée de l'itinérance de l'utilisateur).

Par ailleurs, notre PARCI, publié à l'été 2022, est ajusté, en ce qui concerne les résultats régionaux. De ce fait et dans une perspective d'amélioration continue de nos résultats d'opérationnalisation, la région de Laval a révisé les résultats identifiés dans le PARCI. Ainsi, certaines données anticipées pour suivre les résultats, de 2023-2024, ont été révisées et modifiées pour retenir les 4 résultats suivants :

Résultats	Indicateurs	Cibles
Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.	Le nombre de personnes différentes qui fréquentent l'hébergement d'urgence au cours d'une année.	Baisse de 10 % annuellement du nombre de personnes.
Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement aux jeunes hébergés en réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (Référence mesure 1.1 du PAII 2021-2026).	Nombre de jeunes accompagnés et ayant bénéficié d'un PSL.	Octroyer 8 PSL jeunes.
Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent (Référence mesure 5.3 du PAII 2021-2026).	Nombre de personnes en situation d'itinérance ayant bénéficié d'un supplément au loyer et accompagnées en logement transitoire et permanent.	Octroyer 30 PSL adultes en en vue d'une stabilité résidentielle.
Amélioration de l'accès aux services de santé et de services sociaux aux personnes en situation d'itinérance	Nombre de personnes rencontrées par des intervenants en contexte du Refuge.	100% des utilisateurs d'hébergement d'urgence du Refuge reçoivent une offre d'accompagnement vers les services de santé et de services sociaux.